

Mesures agro-environnementales proposées sur le territoire de la Vallée de l'Adour en 2016

Couvert	Objectif de la mesure	Montant
Exploitations en grandes cultures	Mesure système grandes cultures	96 à 166€/ha/an
Exploitations en polyculture-élevage	Mesure système polyculture-élevage	166.75€/ha/an
Prairies	Absence totale de fertilisation azotée	44.46 €/ha/an
	Interdiction de fauche du 1 ^{er} mai au 10 mai	57.11 €/ha/an
	Interdiction de fauche du 15 mai au 1 ^{er} juin	76.23 €/ha/an
	Absence totale de fertilisation azotée + Interdiction de fauche du 1 ^{er} mai au 10 mai	101.57 €/ha/an
	Absence totale de fertilisation azotée + Interdiction de fauche du 15 mai au 1 ^{er} juin	120.69 €/ha/an
Antécédent de grandes cultures	Reconversion de terres arables en prairies	177 €/ha/an
	Reconversion de terres arables en prairies + absence totale de fertilisation azotée	221.82 €/ha/an
	Reconversion de terres arables en prairies + retard de fauche (au 10 mai)	234.47 €/ha/an
	Reconversion de terres arables en prairies + absence totale de fertilisation azotée + retard de fauche (au 10 mai)	278.93 €/ha/an
Grandes cultures	Introduction d'une culture de légumineuse dans un système irrigué	80.86 €/ha/an
	Absence de traitement phytosanitaire de synthèse	92 €/ha/an
	Réduction progressive des herbicides à 40% en année 5 en partant de l'IFT du territoire	86.91 €/ha/an
Haies	Entretien de haies (3 ans sur 5 ans)	0.54 €/mL/an
Arbres isolés ou en alignement	Entretien d'arbres isolés ou en alignements (3 ans sur 5 ans)	11.88 €/arbre/an